

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.30

Rétrocession d'une partie de la parcelle cadastrée section IR n° 134 partie sise 10 bis Rue Portogruaro à la Commune de Marmande par VGA

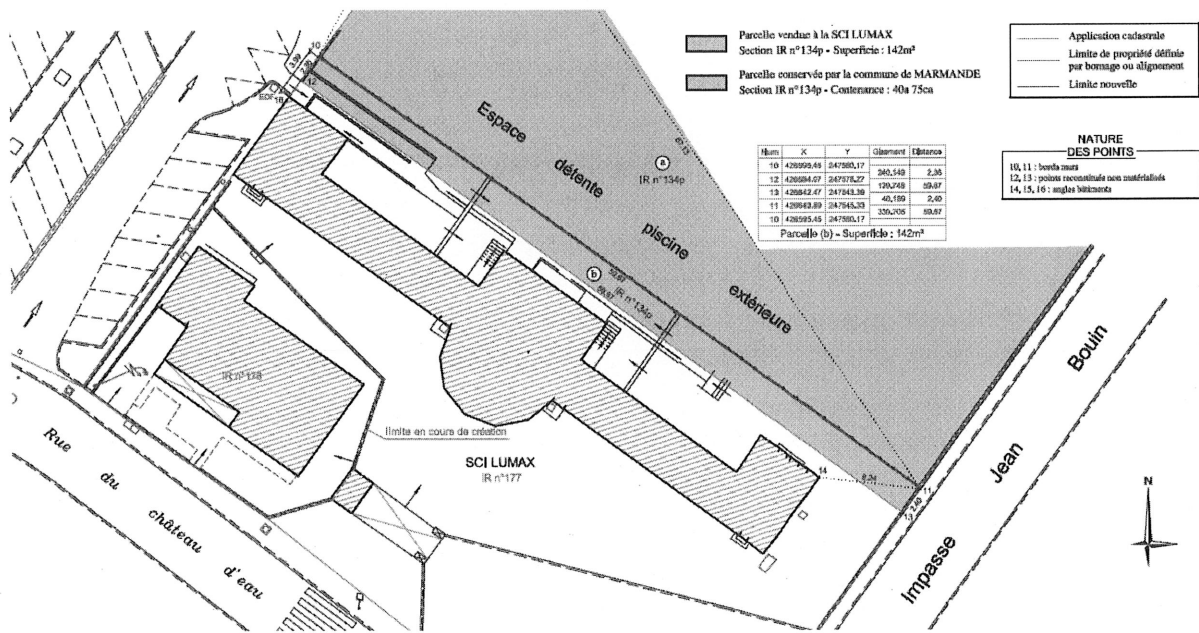
Monsieur LABARDIN rappelle que la Commune de Marmande est propriétaire de la parcelle cadastrée section IR n° 134 partie, située 10 Bis Rue Portogruaro à Marmande.

Par délibération n° 2001 I 24 en date du 19 novembre 2001, le Conseil Municipal de Marmande avait décidé de mettre à disposition de Val de Garonne Agglomération, la parcelle cadastrée section IR n° 134 faisant partie des installations de la piscine municipale.

Cette mise à disposition avait à l'époque été faite dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté de Commune Val de Garonne, afin de mettre en place les procédures administratives relatives aux mises à disposition des installations de la piscine de la commune de Marmande.

Aujourd'hui, Messieurs LABARCHEDE souhaitent acquérir la bande de délaissé d'une superficie totale de 142 m², situé entre la clôture de la piscine d'été et la parcelle qui leur est vendue (partie en bleu sur le plan ci-dessous) afin d'agrandir leur propriété.

VGA n'ayant pas l'utilité de ce délaissé accepte de réduire l'emprise de la mise à disposition.



La commune de Marmande prend acte de la désaffectation de la parcelle sise 10 bis rue Portogruaro et cadastrée section IR n° 134 partie.

La commune recouvre ainsi l'ensemble des droits et obligations attachés à ce bien.

Ce dernier est réintégré dans le patrimoine de la commune de Marmande selon les modalités comptables inverses à celles réalisées lors de la mise à disposition en 2001.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'accepter la rétrocession d'une partie de la parcelle sise 10 Bis rue Portogruaro et cadastrée section IR n° 134 partie d'une superficie de 142 m² par Val de Garonne Agglomération.
- Précise** que cette rétrocession sera effective à compter du 07/05/2019.
- Autorise** M. le MAIRE, son représentant ou son adjoint chargé de l'urbanisme à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
 Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over the right side of the official seal.